

Démarche de planification pour le secteur Louis XIV/Bastien

Orientations pour améliorer la cohabitation entre les différents types d'activités (industrielles, commerciales et résidentielles).

Activité de participation publique

Atelier de discussion

Date et heure

15 février 2024, 9 h à 10 h 30

Lieu

En ligne, sur la plate-forme Zoom.

Déroulement de l'activité

L'activité consistait en un atelier de discussion où les personnes représentant les secteurs industriel et commercial ont été invitées à partager leurs commentaires sur les orientations et certaines interventions portant sur les thèmes suivants :

- Mobilité et sécurité routière;
- Développement industriel et réduction des nuisances;
- Développement résidentiel;
- Verdissement et accès à la rivière du Berger

Des personnes-ressources de la Ville étaient présentes pour prendre les commentaires en note et répondre aux questions.

Activité réalisée à la demande du :

Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, secteur du parc industriel des Carrières, délimité au nord par la rivière du Berger, à l'est par l'autoroute Laurentienne, au sud par le boulevard Louis-XIV, et à l'ouest par le boulevard Bastien.

Description du projet et principales modifications

La Ville de Québec entreprend une démarche de participation afin d'engager les personnes du secteur dans sa réflexion entourant la planification du secteur des Carrières.

Cette démarche vise à recueillir les avis et commentaires du public en vue d'assurer une meilleure cohabitation entre les différents types d'activités (industriel, commercial et résidentiel). Elle vise également à concilier développement et qualité de vie, en favorisant :

- Un développement résidentiel optimisé, innovant et adapté permettant de mettre en valeur le patrimoine bâti;
- Une amélioration de la sécurité routière et des infrastructures piétonnes;
- Un verdissement accru du secteur.

Documentation disponible sur la plate-forme de participation publique

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=617>

Participation

Membres du conseil municipal

- Maude Mercier-Larouche, membre du comité exécutif, responsable des espaces industriels
- Patricia Boudreault-Bruyère, conseillère municipale du district de Neufchâtel-Lebourgneuf

Personnes-ressources

- Rose Pichette, conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- Marie-Ève Boucher, conseillère en environnement, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- Christian Lepage, conseiller en urbanisme, division de la Gestion du territoire
- Mathieu Ouellet, technicien à la circulation et au transport, Service des transports et de la mobilité intelligente
- Sébastien Dumas, conseiller en développement économique, Service du développement économique est des grands projets

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Nombre de personnes participantes

12 personnes représentant le secteur industriel et commercial

Compte-rendu de l'activité

Les personnes inscrites à ont été invitées à s'exprimer sur les 4 thématiques proposées. Les faits saillants des discussions portent sur les thématiques suivantes :

[Thème 1 — la mobilité](#)

[Thème 2 — les activités industrielles](#)

[Thème 3 — le développement résidentiel](#)

Thème 4 — le verdissement et l'accès à la rivière du Berger

Thème 1 — la mobilité

Commentaires sur l'orientation proposée

Améliorer la sécurité routière en mettant en place des aménagements répondant aux besoins de toutes les personnes se déplaçant sur le territoire (à pied, à vélo, autos, camions, etc.)

- L'orientation est reçue favorablement.

Commentaires sur les interventions proposées

Les personnes participantes auraient préféré se prononcer sur des scénarios d'aménagement concrets et trouvaient difficile de discuter de leurs préférences d'aménagement sans avoir d'images ou de plans.

Intervention 1 — Réaménager l'axe routier des boulevards Bastien, Louis XIV et Pierre-Bertrand

- Le projet de réaménagement du boulevard est promis depuis des décennies alors qu'il est urgent d'y améliorer les conditions de circulation. Une représentante aimerait avoir une date et connaître les délais pour le réaménagement. Elle estime que c'est très long.
 - **Réponse de la Ville :** *La Ville est à l'étape de la planification afin de s'assurer de ne pas avoir à rouvrir à la rue une fois le réaménagement fait. La Ville travaille sur les enjeux de drainage et les processus d'acquisition, choses qui doivent être faites en amont du réaménagement. Il s'agit d'un enjeu prioritaire, mais complexe.*
- Il semble acceptable de proposer des mesures pour réduire le camionnage sur les boulevards visés, mais il ne serait pas acceptable de l'interdire. Beaucoup de circulation lourde transite sur le boulevard Louis-XIV. Si une nouvelle voie de camionnage était proposée du côté de Jean-Talon, il ne faudrait pas qu'elle soit obligatoire.
- Réduire le nombre de traverses piétonnes et cyclistes sur ces grands boulevards pour réduire les risques d'accident et éviter de créer encore plus de congestion.

Intervention 2 — réaménager l'intersection des boulevards Louis-XIV et Pierre-Bertrand

- Accueil favorable
- Cette intersection est très achalandée, et se situe à la limite d'un quartier résidentiel et d'un secteur industriel/commercial.

Thème 2 — les activités industrielles et la réduction des nuisances

Commentaires sur l'orientation

- Dans le secteur identifié comme « commercial » le long de Louis-XIV, des entreprises ont déjà prévu des investissements pour leurs activités de croissance et la mise en place de mesures de mitigation. Ces entreprises ne souhaiteraient pas devoir changer de type

d'activité si la Ville veut encourager un autre type de développement ou si elle devient moins tolérante aux nuisances.

- **Réponse de la Ville** : *Si la planification de la Ville s'oriente effectivement vers le développement d'activité à faible impact, cela ne contraindrait pas les entreprises existantes. La Ville travaille à planifier le développement futur pour éviter d'augmenter les nuisances existantes, en prenant en compte les projets en cours. Par ailleurs, si des modifications au zonage sont requises, des consultations publiques auront lieu.*
- La tendance du développement industriel léger constitue une mode, mais il s'agit d'un usage à faible impact économique en termes d'emploi. Le représentant remarque un exode de ces entreprises. Par ailleurs, il croit que ce type de développement ne cadre pas nécessairement avec la nature de ce parc industriel. Le parc des Carrières repose essentiellement sur de l'industriel lourd. Il ne faut pas trop ajouter de contraintes supplémentaires pour les entreprises en développement.
 - **Réponse de la Ville** : *Il serait permis de réaliser un grand nombre d'activités industrielles légères qui se déroulent à l'intérieur. Cela dépasse les usages d'entreposage.*
- La plupart des terrains visés pour le développement d'activités industrielles légères sont déjà occupés par des activités extractives.
 - **Réponse de la Ville** : *La Ville tente d'optimiser les terrains restants étant donnée la pénurie d'espaces industriels. La Ville ne compte pas obliger des entreprises à modifier leurs activités.*

Commentaires sur les interventions

Déplacer la voie de camionnage – prolongement du boulevard Jean-Talon

- Cette intervention n'est pas considérée comme faisable: il n'y a pas de place pour aménager la rue telle que dessinée [dans la présentation](#), au travers des carrières. De plus, cette voie ne répond pas à un besoin du côté du parc industriel. Par ailleurs, cela engendrerait beaucoup de frais et pourrait jouer sur la compétitivité des prix des matériaux extraits. Par ailleurs, il y aurait des enjeux de sécurité si le public circule sur ces voies.
- Déplacement de la voie de camionnage : perçu comme une complication, notamment pour les pesées de camions. Des détours seront nécessaires, ce qui engendre des frais supplémentaires pour le kilométrage supplémentaire. Un certain déplacement des infrastructures (balances, etc.) serait requis.
- Doute que cette intervention ait un réel impact sur la réduction de la circulation sur le boulevard Pierre-Bertrand.

Thème 3 — le développement résidentiel

Questions

- Des questions portent sur l'avenir des maisons patrimoniales, et sur l'intention de la Ville de les déménager.
 - **Réponse de la Ville :** *La Ville souhaite les protéger, en conformité avec une nouvelle réglementation provinciale, et aimerait aussi les mettre en valeur.*

Commentaires sur l'orientation

- Les personnes qui s'expriment se disent plutôt défavorables. Elles trouvent que le lieu est mal choisi.
- Elles rappellent que la distance de 600 mètres entre les activités industrielles et le développement résidentiel aurait dû être respectée pour le développement résidentiel au sud du boulevard Louis-XIV.
- Pour les développements planifiés (secteurs en jaune [sur la carte](#)), si la Ville va de l'avant, une servitude perpétuelle de tolérance devrait être incluse, et la distance de 600 mètres devrait être respectée.
- Toutefois, les participants anticipent que l'ajout de résidences dans ce secteur risque de faire augmenter les plaintes pour nuisances et ajouterait de la pression sur le secteur industriel. Les entreprises du secteur industriel ont déjà déboursé des sommes importantes et ont déployé des efforts pour réduire les nuisances et leur impact sur les résidences actuelles. Il sera peu à propos de rajouter des résidences à cet endroit. Ce pourrait engendrer une autre série de mesures à mettre en place.
- Une bande tampon serait préférable à cet endroit, afin d'y prévoir des usages industriels plus légers au lieu d'y aménager des résidences.

Thème 4 — le verdissement et l'accès à la rivière du Berger

Commentaires sur les interventions

Mise en œuvre du plan des rivières et accès à la rivière du Berger

- Cette intervention est intéressante : assez loin du secteur industriel et dans le sens contraire des vents dominants.

Parc de la Pruchière

- Les résidents du secteur rapportent des nuisances importantes en lien avec la poussière. Plusieurs représentants doutent que ce parc soit utilisé et estiment que ce n'est pas un investissement pertinent ni nécessaire pour la Ville. Peu de résidences se trouvent dans le secteur.

Verdissement

- Les arbres plantés ne donneront les résultats escomptés que dans vingt ans.

Réalisation du rapport

Date

6 mars 2024

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications